

COMMUNE DE STRUTH

Nombre de membres
en exercice: 10

Présents : 10

Votants: 10

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2016

Sont présents:

Jean-Claude BERRON
Claudy REUTENAUER
Jean-Pierre HAEHNEL
Mireille DUMENIL
Tania EBERHART
Katty FRESSLE
Daniel LANOIX
Sylvie LEHR
Jean-Luc LEIBUNDGUTH
Olivier REUTENAUER

*L'an deux mille seize et le vingt neuf avril l'assemblée régulièrement
convoquée le 29 avril 2016, s'est réunie sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude BERRON (Maire).*

Secrétaire de séance:

Excuses:

Absents:

Ordre du Jour:

1. Approbation du Procès-Verbal du 7 mars 2016
2. Schéma départemental de coopération intercommunale
3. Travaux assainissement pluvial
4. Maîtrise d'oeuvre : Aménagement de l'accessibilité PMR des bâtiments communaux
5. Divers

1. Approbation du Procès-Verbal du 7 mars 2016 DE 2016 0401

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, aux fins d'approbations, le procès-verbal de la séance du 7 mars 2016.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la séance précitée.

2. Schéma départemental de coopération intercommunale DE 2016 0402

Après lecture par le Maire, de l'arrêté du 5 avril 2016 fixant le projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la fusion des deux communautés de communes.

3. Travaux d'assainissement pluvial DE 2016 0403

a) Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux dernières fortes pluies, l'eau a raviné les fossés le long de certains chemins communaux. Pour éviter l'érosion des chemins et le débordement des fossés qui risquerait de saturer le réseau d'assainissement, il s'avère nécessaire de procéder à l'enrochement des parties des fossés concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'effectuer ces travaux,
- de retenir l'entreprise RAUSCHER d'Adamswiller pour un montant total de 8.280.- € H.T.
- d'autoriser le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

b) Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réfection des chemins communaux, il y a lieu de procéder à la mise à niveau des regards du réseau d'assainissement.

4. Maîtrise d'oeuvre: Aménagement de l'accessibilité PMR des bâtiments communaux DE 2016 0404

Afin de mener à bien les travaux issus de l'Agenda d'Accessibilité programmé pour les bâtiments communaux à savoir la mairie-école, l'église protestante, la synagogue et le foyer. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux de confier la maîtrise d'oeuvre à un bureau d'études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- de confier au bureau CV Ingénierie de Danne et Quatre Vents, la maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 3.000.- € H.T.
- d'autoriser le Maire à signer le marché ainsi que tous documents y afférents.

5. Divers DE 2016 0405

Le Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine réouverture de l'auberge du Donnenbach le 1er juillet 2016.

Il a également été sollicité par plusieurs habitants de la commune concernant la divagation de chiens et du danger qu'ils représentent.

Concernant le dossier de permis d'aménager de l'extension du lotissement "Les Prés", le Maire informe la Conseil Municipal des prescriptions des architectes des bâtiments de France.